Une Loi POUR LA FRANCOPHONIE AU-DELÀ DES PARTIS

La *Loi 5 sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* a été votée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba le 30 juin 2016.

Elle est le symbole du succès de la stratégie communautaire pour agrandir l'espace francophone.

PAR CAMILLE HARPER

«Nous avons travaillé pendant sept ans avec le gouvernement néo-démocrate pour faire aboutir cette *Loi 5* afin que les francophones soient vus comme des atouts, des gens qui contribuaient à la province », explique Daniel Boucher, directeur général de la Société de la francophonie manitobaine (SFM).

« Puis le gouvernement NPD de Greg Selinger a été défait et les progressistes-conservateurs de Brian Pallister sont arrivés au pouvoir. Mais ils ont repris le projet de loi laissé par les néo-démocrates et ils l'ont adopté. Ils étaient tous en faveur. C'est très symbolique, car ils formaient l'Opposition quand nous avons travaillé sur ce projet de loi. Ça démontre un véritable changement de mentalité envers la francophonie manitobaine, de la part de tout le monde. »

Une politique sur les services en français avait été adoptée en 1989, mais elle pouvait être remise en cause par n'importe quel gouvernement. C'est sous la présidence d'Ibrahima Diallo que la SFM a commencé à faire du lobbying auprès du gouvernement NPD pour obtenir quelque chose de plus solide : une loi.

« C'était une patate trop chaude, raconte Ibrahima Diallo. La stratégie de Greg Selinger était plutôt la diplomatie des petits pas : il nous a accordé plein de services dans l'idée, plus tard, d'introduire une loi qui confirmerait ce qui existait déjà. »

Pour Daniel Boucher, la *Loi 5* est une reconnaissance. « Elle donne toute une légitimité à notre communauté, qui existe depuis avant la création de la province. Elle reconnaît l'importance et la nécessité des services en français, et elle rappelle que la communauté francophone doit faire partie des décisions. Cette loi ouvre la porte à un dialogue pour faire avancer les dossiers. »

Effectivement, pour la première fois, le rapport de la Province sur les services en français paru le 27 janvier 2020, sous le leadership de la ministre Rochelle Squires, comportait 11 recommandations concrètes pour améliorer la situation. Daniel Boucher s'en réjouit : « La Province va devoir rendre des comptes sur ces recommandations. La *Loi 5* exige de produire un rapport tous les ans. On va progresser beaucoup plus vite. »

Ibrahima Diallo note également la symbolique du mot « épanouissement » plutôt que « survie » dans l'intitulé de la Loi.

Surtout, la *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine* a élargi la définition de « francophone », rejoignant ainsi la vision de la ***Toile de fond commune 2001-2050*** de la SFM.

C'est ainsi que désormais, la francophonie au Manitoba se définit comme la « communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française et les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne, même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle ».



photo : Archives La Liberté

ROCHELLE SQUIRES ET GREG SELINGER

La ministre provinciale conservatrice des Affaires francophones, Rochelle Squires, serre la main de l'ancien premier ministre néo-démocrate, Greg Selinger, qui avait déposé un projet de loi similaire juste avant l'entrée au pouvoir des Progressistes-Conservateurs. La Loi a été adoptée à peine deux mois après, à l'unanimité.